



MEMORANDUM SECTORIEL

ENFANCE / SPORT / CULTURE

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

Les revendications de l'Union des Villes
et Communes de Wallonie
pour des pouvoirs locaux au service du citoyen



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Le présent Mémoire sectoriel reprend les revendications politiques portées, avec force et conviction, par le Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, sous l'égide de Paul Furlan, son Président.

Sa rédaction a été assurée par Sylvie Smoos, Conseiller au Département Gouvernance locale.

Il a été approuvé en Conseil d'administration du 3 mars 2009.

Toute information à propos de ce document peut être obtenue auprès de Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe (tél. 081 240 615).

MEMORANDUM ENFANCE, SPORT ET CULTURE

Les élections régionales et communautaires constituent un moment important pour les pouvoirs locaux: renouvellement d'idées, optimisation ou confirmation de politiques, quels que soient les résultats du vote, les élections apportent toujours leur vent de renouveau.

En vue des élections régionales et communautaires de 2009, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, représentant, notamment, les 262 communes et CPAS de Wallonie, a l'honneur d'adresser au monde politique de la Région wallonne et de la Communauté française les revendications des pouvoirs locaux en matière d'enfance, de sport et de culture.

Synthèse

L'accueil de l'enfance, le sport et la culture sont, pour les citoyens de nos communes, trois domaines revêtant une grande importance et pour lesquels s'expriment **de croissants besoins en termes de services publics et d'infrastructures**.

Ainsi, **la politique de l'enfance touche à la famille mais aussi aux liens sociaux**. Elle permet, grâce aux structures d'accueil, à tout un chacun de travailler tout en ayant des enfants, favorisant **le développement personnel des individus en même temps que le développement économique de la Région**.

Le sport, pour sa part, conditionne la vie d'une bonne partie de la population et, notamment, de la jeunesse. Outre ses bienfaits pour la **santé tant physique que psychologique**, le sport tient un rôle important dans la **création du lien social**.

Enfin, la découverte et l'approfondissement de **la vie culturelle** ont une valeur formative pour les personnes. Ils permettent d'éveiller et de développer le sens artistique et le goût, de **former l'esprit critique et le jugement**, ils sont de réels **facteurs d'émancipation sociale**. Ils tissent également **des liens sociaux** indéniables. Par ailleurs, la culture **participe à l'économie, contribue à l'emploi, améliore le cadre et le contexte de vie**.

Face à ces défis non négligeables, les pouvoirs de proximité que sont **les autorités locales sont les premiers réceptacles des besoins des citoyens**, et les plus proches des spécificités de leurs territoires. Dans un souci de service public de qualité, efficace et accessible au plus grand nombre, elles constituent **d'indispensables leviers pour la mise en œuvre de politiques efficaces et pertinentes** dans les matières précitées et méritent à cet égard d'être traitées en partenaires pour la réalisation des objectifs de la Communauté française et de la Région wallonne.

Pour ce faire, il importe tout d'abord, **de manière générale**, de renforcer leur capacité à développer des projets ambitieux et innovants en matière d'enfance, de sport et de culture. Ceci implique le développement du **soutien aux initiatives locales** sur un plan quantitatif et sur un plan qualitatif.

Sur le plan quantitatif, il est essentiel de **renforcer les moyens budgétaires régionaux et communautaires** destinés aux projets locaux et de les rendre pratiquement accessibles, **en simplifiant le paysage des subventionnements disponibles et les procédures** de demande et d'octroi de financement, **ainsi qu'en accroissant la coordination entre les autorités compétentes** (Communauté française et Région wallonne, Communauté germanophone et Région wallonne).

Sur le plan qualitatif, une concertation poussée avec les pouvoirs locaux nous semble nécessaire, le plus en amont possible, dès lors qu'un projet susceptible d'impliquer ou d'affecter les pouvoirs locaux ou leurs finances est envisagé. **L'Union des Villes et Communes de Wallonie**, en tant qu'association fédérant les pouvoirs locaux wallons dans leur ensemble et chargée d'en représenter les intérêts, nous semble s'imposer comme l'interlocuteur privilégié des autorités régionales et communautaires en la matière.

En matière d'enfance, plus particulièrement, il nous semble essentiel de **développer les effectifs disponibles** pour l'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire. Outre une adéquation des normes et des moyens aux besoins de terrain, **une réflexion sur le statut social et l'encadrement des accueillantes** nous semble également nécessaire en vue de renforcer l'attractivité et la capacité mobilisatrice de la fonction.

Dans le domaine sportif, outre les remarques générales déjà évoquées, il convient également, de veiller à **apporter des améliorations tant au niveau du personnel**, qu'au niveau du financement.

Enfin, il convient encore, **en matière de culture**, de permettre la création d'une **véritable "mobilité culturelle"**, que ce soit en termes de transports ou d'horaire, et de réaliser **un cadastre culturel**.

Enfance, sport et culture: renforcer la concertation avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie

- Les autorités communales jouent un rôle moteur, essentiel, dans l'organisation et/ou la coordination de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil extra-scolaire, ainsi que dans le développement du sport et de la culture. Une **concertation poussée avec les pouvoirs locaux** nous semble donc nécessaire dès lors qu'un projet susceptible d'impliquer ou d'affecter les pouvoirs locaux ou leurs finances est envisagé. Pour être efficace, et constructive, cette concertation nécessite d'être développée en amont de la préparation d'un tel projet, la fonction consultative intervenant à un stade du processus auquel la critique publique est bien souvent nécessaire compte tenu de l'avancement du dossier. Pour mener à bien pareille concertation, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en tant qu'association fédérant les pouvoirs locaux wallons dans leur ensemble et chargée d'en représenter les intérêts, nous semble s'imposer comme l'**interlocuteur privilégié des autorités régionales et communautaires**.

Appuyée par ses commissions "enfance", "sport" et "culture", réunissant acteurs de terrains locaux, mandataires et agents, associant par ailleurs les partenaires institutionnels du secteur et autres acteurs (tels que l'AES ou l'ACC), notre association propose à la Communauté et à la Région de les aider à préparer des projets viables et performants, ancrés dans le terreau local, et bâtis dans la prise en compte des spécificités et contraintes qui lui sont propres. Par delà l'éclairage nécessaire à la préparation de décrets et règlements viables, et par delà la valorisation des projets concertés auprès des autorités locales, notre association se tient à la disposition des autorités régionales et communautaires pour le développement de projets communs menés en partenariats avec le niveau local au bénéfice d'une politique de l'enfance, du sport et de la culture performante et proactive.

- Outre cette concertation avec les pouvoirs locaux, il est également essentiel qu'un échange d'information puisse avoir lieu entre Communauté, Région et pouvoirs locaux dans les matières de l'enfance, du sport et de la culture. En effet, on constate que ces secteurs souffrent d'un manque d'information touchant aussi bien les subventions que les possibilités dont les pouvoirs locaux disposent pour agir dans ces matières. Cela a pour conséquence que de nombreuses initiatives communales sont avortées.

Il est donc important d'**accroître les échanges d'informations** venant de la Région wallonne et de la Communauté française vers les pouvoirs locaux. Cela permettra d'augmenter les initiatives communales en matière d'enfance, de sport et de culture.

Il est évident que l'Union des Villes et Communes de Wallonie et les autres acteurs, chacun pour leur public spécifique (l'AES, par exemple, en matière de sport), sont également des intermédiaires importants dans cet échange d'informations.

Enfance

La politique de l'enfance est importante car elle touche à la famille mais aussi aux liens sociaux. Elle joue également un rôle extrêmement important au niveau professionnel et donc dans le développement économique; en effet, elle permet, grâce aux structures d'accueil, à tout un chacun de travailler tout en ayant des enfants.

Les pouvoirs locaux, au vu de leur structure, de leur fonctionnement, de leur niveau démocratique et surtout de leur proximité et donc de leur connaissance du terrain, sont particulièrement bien placés pour développer une politique de l'enfance adéquate.

Ainsi, les pouvoirs locaux coordonnent et/ou organisent l'accueil de la petite enfance avec la création de crèches, de maisons communales d'accueil de l'enfance, de services d'accueillantes à domicile, etc. Ils s'occupent aussi de l'accueil extra-scolaire en offrant à leurs citoyens des activités et ateliers, des garderies scolaires, des plaines de vacances, des écoles des devoirs, des haltes garderies, etc.

On peut dès lors constater que de nombreuses initiatives sont menées dans le secteur de l'enfance par les villes, communes et CPAS wallons. Toutefois, pour mener à bien ces initiatives, il est essentiel que les pouvoirs locaux aient les moyens d'agir.

Or, on observe que les politiques communales en la matière sont difficiles à mener. Dans le but de rendre les actions communales efficaces, d'offrir un accueil de qualité et de permettre une offre diversifiée des milieux d'accueil, il conviendrait, notamment, de continuer les efforts déjà engagés par la Région et la Communauté, de veiller à une simplification administrative, de régler les difficultés liées au personnel, de favoriser l'articulation des politiques de la Communauté française et de la Région wallonne et de diminuer les difficultés liées aux normes de plus en plus strictes.

Continuer les efforts consentis par la Région et la Communauté au niveau de l'enfance afin de permettre aux pouvoirs locaux de mener de véritables politiques en la matière

- La Région wallonne et la Communauté française ont compris l'importance de la matière de l'enfance; elles ont donc prévu des moyens de financement, notamment pour les collectivités locales. On peut, par exemple, citer en matière d'accueil des 0-3 ans, les différents Plans Cigogne qui ont permis et permettront encore de créer de nombreuses places d'accueil en collectivité.

Malgré ces efforts, les communes qui souhaitent vraiment s'investir dans la matière de l'enfance doivent régulièrement le faire sur fonds propres, alors que les finances locales sont précaires et que cela freine leur capacité à investir dans de nouveaux moyens, en notant que la crise actuelle accentue les pressions sur les recettes et dépenses des pouvoirs locaux.

Afin de permettre aux pouvoirs locaux d'offrir un accueil suffisant, de qualité et diversifié, il conviendrait de veiller à maintenir l'effort déjà consenti à destination du secteur de l'enfance et de mener une réflexion quant à la manière de rendre ce financement accessible à tous les pouvoirs locaux. Cet effort concernera aussi bien les charges de fonctionnement que les charges d'encadrement ou celles liées à l'infrastructure.

- On constate également que les communes et CPAS wallons ont de grandes difficultés pour organiser des ***accueils plus spécifiques***. C'est ainsi que les offres en matière d'accueil des enfants malades et d'accueil d'urgence sont fortement limitées.

Il conviendrait, dès lors, de réfléchir à un moyen de permettre aux pouvoirs locaux qui le souhaitent de créer de telles structures.

Cette réflexion pourrait également être menée au niveau de l'aide qui devrait être apportée aux garderies pour lesquelles les attentes en termes d'horaires sont très importantes et, dès lors, difficiles à gérer pour les pouvoirs locaux.

Enfin, le secteur des crèches d'entreprises ne doit pas être oublié; une augmentation de la déductibilité fiscale pour ces milieux d'accueil devrait être pensée.

- Une attention particulière devrait être apportée pour les villes et communes ayant une population précarisée. Celles-ci, en effet, ne bénéficient que d'une faible participation financière des parents.
- Des différences au niveau des subventions existent. Par exemple, les subventions pour les crèches ne sont pas les mêmes que pour les maisons communales d'accueil de l'enfance; or, ces différences ne semblent pas basées sur des faits objectifs. Dès lors, il nous semble souhaitable qu'une *cohérence existe entre les diverses subventions*.

Simplifier les procédures relatives à l'octroi des subsides

- Les sources de subventionnement en matière d'enfance sont importantes: Communauté française, Région wallonne, FESC, etc. Il s'ensuit que les pouvoirs locaux et les opérateurs d'accueil ne disposent pas toujours de toutes les informations ou en disposent trop tard pour bénéficier des subventions.

Dès lors, une simplification des procédures pour l'octroi de subsides devrait être envisagée. Cette simplification pourrait se voir réalisée en créant un "*guichet unique*" qui recevrait toutes les demandes de subventions, quelle qu'en soit l'autorité subsidiante, et qui prendrait les décisions d'octroi.

- Par ailleurs, les appels à projets devraient tenir compte du fait que les pouvoirs locaux ont des contraintes administratives importantes (temps de la décision, marchés publics, etc.), ce qui rend souvent les délais laissés par les appels à projets trop courts. Dès lors, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de *transmettre les appels à projets dans des délais raisonnables*, garants de la qualité des projets qui sont proposés en retour, et de l'accessibilité des crédits disponibles à cet effet.
- Toujours en ce qui concerne les appels à projets, lorsqu'ils sont lancés, une *publicité adéquate* devrait avoir lieu. Pour ce faire, il conviendrait de démultiplier la publicité des appels à projets. A cette fin, les appels à projets pourraient être transmis, notamment, à l'Union des Villes et Communes de Wallonie afin que nous amplifions leur visibilité auprès des agents et mandataires intéressés.
- Enfin, afin de régler un certain nombre des difficultés énoncées précédemment, notamment au niveau de l'encadrement, l'Union plaide pour un *droit de tirage* sur la base de critères précis, établis dans des législations préalablement négociées avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Pareil droit de tirage permettrait une réelle prévisibilité des recettes, une bonne planification des investissements et une simplification administrative d'ampleur (accélération des procédures, diminution des révisions, etc.). La stabilité et le lissage dans le temps des investissements communaux en seraient l'heureuse conséquence.

Favoriser l'articulation des politiques de la Communauté française et de la Région wallonne

La Communauté française octroie des subsides de fonctionnement et des subsides de personnel (encadrement) aux milieux d'accueil dits subventionnés (anciens ou nouveaux, dans le cadre des plans Cigogne). La Région wallonne octroie des fonds pour le personnel (APE et PTP) pour les projets dits subventionnés et pour les bâtiments, mais suite à des appels à projets spécifiques. Dans ce dernier cas, les procédures pour l'obtention d'une subvention ne sont pas coordonnées avec celles de la Communauté française et cela peut évidemment aboutir à des situations problématiques.

Il est donc essentiel qu'une *coordination existe entre la Région wallonne et la Communauté française*, que ce soit au niveau des subventions ou au niveau des règles à respecter.

Améliorer les statuts et les conditions de travail

- Pour offrir un accueil de qualité, il est essentiel de pouvoir bénéficier de l'expérience du personnel et de pouvoir faire évoluer le projet d'accueil tant au niveau de l'équipe qu'au niveau des enfants et des parents. Or, dans les conditions actuelles, il est difficile de répondre à cette demande.

En effet, le personnel subventionné est insuffisant pour répondre aux besoins et couvrir les plages horaires. Cette constatation est applicable aussi bien pour l'encadrement des accueillantes et des crèches que pour l'accueil au niveau des garderies scolaires.

Il est donc indispensable que les *normes d'encadrement soient adaptées aux réalités de terrain*.

- Par ailleurs, *la praticabilité et l'attractivité du personnel dans le secteur de l'enfance nous semblent poser problèmes*. Ainsi, les accueillantes d'enfants conventionnées n'ont pas de statut social complet, ce qui peut limiter le nombre de candidats éventuels. Par ailleurs, le personnel de crèche est souvent composé en partie de personnes engagées sous statut PTP (Programme de transition professionnelle) ce qui pose problème pour la stabilité des équipes; au niveau de l'accueil extra-scolaire, on retrouve en partie des personnes engagées par l'ALE (Agence locale pour l'emploi) ou des bénévoles défrayés. En outre, certains horaires sont coupés, l'accès à des programmes de formations reste trop limité tandis que l'approche collective de l'élaboration et le suivi des projets d'accueil pourraient être développés.

De manière générale, il conviendrait, selon nous, de travailler à l'amélioration et à l'attractivité du statut social et des conditions de travail du personnel tout en renforçant la formation, de base et continuée, et en les associant à un processus plus collectif, générateur de plus grande interaction, de gestion des projets d'accueil.

Diminuer les difficultés liées aux normes de plus en plus strictes et simplifier les démarches administratives

Les acteurs en matière d'enfance sont confrontés à l'existence de plus en plus importante de normes strictes, que ce soient les exigences de l'ONE en matière de taux d'encadrement, ou de l'AFSCA en matière d'hygiène.

Par ailleurs, on constate de plus en plus une augmentation des démarches administratives pour l'élaboration et pour la mise en œuvre de chaque dossier.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie demande donc que les exigences imposées aux pouvoirs locaux soient adaptées et que les démarches administratives soient limitées. Cela permettrait d'avoir des règles cohérentes et réalisables sur le terrain, d'une part, et de permettre aux acteurs en matière d'enfance de se consacrer entièrement à leur projet, d'autre part. Ce projet d'accueil lui-même devrait bénéficier d'une période de validité plus longue, d'une durée de 5 années au moins.

Sports

Le sport conditionne la vie d'une bonne partie de la population et, notamment, de la jeunesse. Outre ses bienfaits pour la santé tant physique que psychologique, le sport tient un rôle important dans la création du lien social.

Pour développer une politique du sport de qualité, les pouvoirs locaux sont particulièrement bien placés, en termes, notamment, de proximité. Par ailleurs, les villes et communes wallonnes s'intéressent plus volontiers à tous les sports, même les plus traditionnels, dont le faible retentissement médiatique et la moindre "rentabilité" pourraient causer la perte sans l'intervention des pouvoirs publics.

C'est ainsi que, depuis de nombreuses années déjà, les pouvoirs locaux développent des initiatives sportives en installant des infrastructures sur le territoire communal, en créant un centre sportif local, en organisant des activités sportives de quartier, etc. Toutefois, pour mener à bien ces initiatives, il est essentiel que les pouvoirs locaux aient les moyens d'agir.

Or, on constate que des efforts peuvent encore être faits afin, notamment, de rendre les politiques communales efficaces. Dans le but de rendre le sport accessible à tous, d'offrir un encadrement de qualité, voire de développer le sport de haut niveau, il conviendrait de renforcer les aides, de favoriser l'articulation entre les politiques communautaires et régionales, d'accroître les synergies entre Région, Communauté et pouvoirs locaux, de simplifier les procédures, d'augmenter les aides pour les infrastructures sportives, et de veiller à une amélioration au niveau du personnel.

Renforcer les aides en matière de sport afin de permettre aux communes de développer une politique communale en la matière

- Depuis 2004, la Communauté française reconnaît et subsidie des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, organisés de manière autonome soit en asbl, soit en régie communale autonome.

Il est évident que cette nouvelle structuration du sport au niveau local est un plus pour le citoyen; elle l'est aussi pour les clubs sportifs et leurs fédérations respectives et, également, pour les communes. C'est ainsi que pour les communes, la reconnaissance d'un centre sportif local (ou intégré) a permis une structuration plus claire des politiques sportives menées au niveau local, notamment par le fait de l'instauration d'un budget et d'un compte séparé. Avant cela, les dépenses et les recettes étaient souvent noyées dans le budget communal, et les politiques sportives menées régulièrement au coup par coup. En outre, la reconnaissance a permis l'octroi de budgets supplémentaires à la dynamisation des activités sportives proposées ou à créer.

Néanmoins, malgré ces moyens supplémentaires, il est à noter qu'il existe de rares projets sportifs locaux et peu de moyens mis en œuvre pour de véritables politiques sportives communales. Or, c'est au niveau local que les projets sportifs doivent naître. En effet, si l'objectif est d'augmenter la pratique sportive, alors le terrain local est le meilleur lieu pour la mise sur pied de projets ou d'activités répondant aux valeurs du sport.

Ainsi, il conviendrait de permettre aux communes de mettre en place une véritable *culture éducative sportive locale*.

Cela pourrait se faire en **améliorant les outils existant déjà**, tels que les centres sportifs, ou en donnant les moyens d'en créer des nouveaux comme par exemple une maison ou un service des sports communaux.

- Par ailleurs, le financement octroyé en matière de sport ne semble pas permettre à tous les pouvoirs locaux de mener une politique communale de qualité. Il conviendrait dès lors de trouver le moyen de permettre à **toutes les communes** de pouvoir bénéficier de subventions afin de rendre le sport accessible à tous et d'offrir un encadrement de qualité.

En outre, en ce qui concerne les infrastructures de haut niveau, la subvention accordée n'est pas suffisante pour que les communes puissent se lancer dans un tel projet; or, le sport de haut niveau n'est pas à négliger. Dès lors, une augmentation de cette subvention doit être réalisée.

- Ne serait-il pas opportun que les communes disposent d'un outil qui détermine une ligne de conduite à tenir pendant un certain laps de temps, par exemple, pendant la mandature communale. Cet outil pourrait prendre la forme d'un **plan sportif communal**.

Ce plan pourrait reprendre les investissements envisagés, tant pour la création de nouvelles infrastructures que pour la réfection d'infrastructures existantes; les actions de soutien initiées par l'autorité aux activités sportives parascolaires, aux clubs sportifs tant dans le cadre d'une politique du sport accessible à tous ou du sport de haut niveau.

Ce plan permettrait également de définir à moyen terme la politique de subsidiation des clubs sportifs locaux afin de leur permettre d'établir des programmes de formations, d'entraînements et d'investissements.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie demande que les villes et communes qui souhaitent entreprendre pareille démarche soient soutenues par la Région et la Communauté.

- Une réflexion pourrait être menée par rapport au développement d'outils qui favoriserait les **infrastructures en commun**, c'est-à-dire entre plusieurs pouvoirs locaux. En effet, si une infrastructure importante, telle qu'une piscine, n'est pas justifiée dans chaque commune, notamment au vu du coût que cela engendre, il pourrait être imaginé de développer des outils de financement et de gestion incitant à la collaboration entre communes voisines, au bénéfice de l'ensemble de leurs habitants.
- Enfin, les communes qui souhaiteraient créer une asbl bénéficiant de l'exonération fiscale afin, notamment, de recevoir les dons des particuliers et institutions pour promouvoir la politique sportive devraient bénéficier d'un soutien.

Simplifier les procédures relatives à l'octroi des subsides

- Les sources de subventionnement en matière de sport émanent de la Communauté française et/ou de la Région wallonne. Il y a dès lors autant de procédures, qu'il y a de subventions et d'autorités compétentes, ce qui rend les choses particulièrement difficiles pour les pouvoirs locaux.

Une simplification de la procédure pour l'octroi de subsides pourrait donc être envisagée. Cette simplification pourrait se voir réalisée en créant un **"guichet unique"** qui recevrait toutes les demandes de subventions, quelle qu'en soit l'autorité subsidiante, et qui prendrait les décisions d'octroi.

- Par ailleurs, les procédures liées à l'octroi des subsides sont souvent lourdes en termes de charges administratives; il conviendrait de **simplifier un maximum les procédures** y relatives, notamment, en diminuant le nombre de documents à remplir.

- Afin de trouver une réponse aux différentes difficultés énoncées ci-avant, l'Union plaide pour un **droit de tirage** sur la base de critères précis, établis dans des législations préalablement négociées avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Pareil droit de tirage permettrait une réelle prévisibilité des recettes, une bonne planification des investissements et une simplification administrative d'ampleur (accélération des procédures, diminution des révisions, etc.). La stabilité et le lissage dans le temps des investissements communaux en seraient l'heureuse conséquence. Ce droit de tirage pourrait être une réponse à la problématique rencontrée pour le financement des infrastructures de haut niveau.

- En ce qui concerne les communes germanophones, une réflexion sur le rôle de la Province de Liège devrait être menée, afin de voir s'il ne serait pas opportun de rendre cette compétence à la Communauté germanophone.

Favoriser l'articulation entre les politiques de la Communauté française et de la Région wallonne

Afin de rendre la politique sportive plus efficace et, notamment, obtenir un sport d'élite, objectif du Ministre du Sport, il conviendrait que la Communauté française et la Région wallonne puissent collaborer. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble des besoins en matière de sport, et non pas dans le cloisonnement imposé par la répartition des matières.

Il est dès lors nécessaire qu'une **synergie existe entre ces différents acteurs** que ce soit au niveau des subventions ou au niveau des normes imposées par les législations.

Augmenter les aides pour les infrastructures sportives

- De nombreuses infrastructures sportives communales nécessitent des rénovations car construites il y a une vingtaine voire une trentaine d'années. A l'instar de la première phase du financement alternatif qui a eu lieu en décembre 2008, une seconde voire une troisième phase s'avère nécessaire à maintenir afin d'**offrir des outils sportifs performants pour les citoyens**.

L'utilisation du cadastre du sport pourrait évidemment s'avérer utile dans cette optique, dès lors qu'il ait comme objectif de donner la priorité aux infrastructures vieillissantes.

- En outre, une réflexion pourrait être menée quant à la possibilité d'**utilisation conjointe d'infrastructures culturelles, scolaires et sportives**.

- Par ailleurs, il conviendrait que les **centres sportifs locaux** aient les moyens de s'investir, outre dans la gestion des infrastructures sportives, également dans la **création d'activités sportives diverses et l'aide aux clubs**.

Actuellement, le financement prévoit des aides en personnel, des subventions en construction et acquisition, des aides en acquisition matériel ou pour l'organisation de manifestations. Idéalement, un subside global de fonctionnement devrait être prévu et une simplification administrative serait la bienvenue.

- Toujours au niveau des centres sportifs locaux, les *subventions* qui leur sont accordées arrivent généralement tard, ce qui impose aux communes de financer préalablement les emplois. Il conviendrait dès lors de trouver une solution à cette problématique.
- Enfin, une réflexion pourrait être menée sur les partenariats public-privé (PPP) qui pourraient aider le secteur sportif.

Apporter des améliorations au niveau du personnel

- Il conviendrait d'évaluer en nombre et en termes de qualité les manques humains en matière de sport ce qui permettrait d'arriver à un *financement du personnel adéquat* et ce, afin de permettre aux sportifs de bénéficier d'un encadrement de qualité.
- Enfin, il serait souhaitable de permettre aux centres sportifs locaux organisés en régie d'*obtenir directement les APE* sans devoir passer par la commune, comme c'est déjà le cas pour les centres sportifs organisés en asbl.

Culture

La découverte et l'approfondissement de la vie culturelle ont une valeur formative pour les personnes. Ils permettent d'éveiller et de développer le sens artistique et le goût, de former l'esprit critique et le jugement, ils sont de réels facteurs d'émancipation sociale. Ils tissent également des liens sociaux indéniables. Par ailleurs, la culture participe à l'économie, contribue à l'emploi, améliore le cadre et le contexte de vie.

Les villes et communes ont un rôle important à jouer au niveau de la culture; tout d'abord, grâce à leur proximité, elles peuvent sensibiliser les gens à la culture; elles peuvent également contribuer à rendre la culture accessible à tous, accessible d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue mobilité; enfin, elles peuvent participer au développement d'une offre professionnelle et de meilleure qualité, sans pour autant faire l'impasse sur les offres d'amateurs.

On constate, néanmoins, que les politiques communales sont difficiles à mener en la matière. Afin, notamment, de rendre la culture accessible à tous, il conviendrait de renforcer les aides consenties en la matière, de favoriser la transversalité et permettre les partenariats, de prévoir une vraie coordination entre Région wallonne et Communauté française, de créer une "mobilité culturelle" et de réaliser un cadastre culturel.

Renforcer les aides consenties en matière de culture afin de permettre aux communes de développer de véritables politiques culturelles

- Des subventions existent déjà en matière de culture; toutefois, une réflexion devrait être menée afin de voir ce qu'il serait possible de faire afin de permettre une démocratisation de la culture, pour que celle-ci soit accessible à tous.
- Toujours concernant les subventions, l'Union plaide pour un **droit de tirage** sur la base de critères précis, établis dans des législations préalablement négociées avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Pareil droit de tirage permettrait une réelle prévisibilité des recettes, une bonne planification des investissements et une simplification administrative d'ampleur (accélération des procédures, diminution des révisions, etc.). La stabilité et le lissage dans le temps des investissements communaux en seraient l'heureuse conséquence.
- Par ailleurs, un système permettant de repérer les appels à projets et financements européens pourrait être mis en place afin de mettre à disposition des opérateurs culturels ces informations.
- En ce qui concerne les infrastructures, il conviendrait de réfléchir à la possibilité d'utilisation conjointe d'infrastructures culturelles, scolaires et sportives.
- En outre, une étude sur les **charges sociales et fiscales** pesant sur les organismes culturels pourrait être envisagée afin de trouver une solution optimale aux difficultés liées à ces dépenses.
- Par ailleurs, les communes qui souhaiteraient créer une asbl bénéficiant de l'exonération fiscale afin, notamment, de recevoir les dons des particuliers et institutions pour promouvoir la politique culturelle devraient bénéficier d'un soutien.
- Enfin, favoriser les **financements privés** pourrait également aider le secteur culturel. En effet, les partenariats public-privé (PPP) pourraient certainement trouver leur place en cette matière, dès lors qu'il s'agit, selon le Livre vert de la Commission européenne, de "*formes de coopération entre les*

autorités publiques et le monde des entreprises qui visent à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou la fourniture d'un service". Cela pourrait notamment être réalisé en créant une fiscalité plus adéquate pour les partenaires privés.

Favoriser l'articulation des politiques de la Communauté française et de la Région wallonne

La matière de la culture est, sous certains angles, très proche de celle du tourisme. Or, ces matières ne sont pas régies par la même autorité. En effet, la culture est une attribution de la Communauté française alors que le tourisme dépend de la Région wallonne.

Il est dès lors très difficile pour les acteurs de terrain de mener une politique cohérente. Il serait donc opportun que la Communauté française et la Région wallonne puissent se concerter afin de faciliter la gestion de ces matières par les villes et communes.

Encourager la transversalité et permettre les partenariats

- La matière de la culture a une particularité, c'est qu'elle ne vit pas en vase clos. Elle interagit avec de nombreuses autres matières, tels que l'enseignement, le tourisme, le patrimoine, etc. Mais ce n'est pas tout, elle comprend également une multitude de genres artistiques et opérateurs culturels, tels que bibliothèques, musées, centres culturels, etc.

Il est dès lors important de **renforcer cette transversalité** en favorisant les liens possibles entre ces différentes matières, ces divers genres artistiques et opérateurs culturels. Cela pourra, notamment, être rendu possible en simplifiant les démarches administratives liées à l'application d'une législation; ainsi, les questions relatives à l'utilisation de telle ou telle législation, avec tel ou tel ministère compétent ne se poseraient plus. Une plus grande cohérence entre les différentes politiques pourrait également favoriser ces transversalités, notamment en concevant des politiques intégrées.

- Par ailleurs, une réflexion devrait être menée quant à la création d'une "passerelle" entre les différents partenaires locaux qui rendrait possible les partenariats. Cette passerelle pourrait prendre la forme d'une **commission communale de la culture**. Cette commission serait un lieu d'échange entre les différents acteurs de la culture au sein de la commune et le monde politique, ce qui favoriserait les échanges en la matière en tenant compte des spécificités locales.

Créer une "mobilité culturelle"

- On constate très fréquemment que le prix des transports en commun est plus élevé que l'entrée dans une infrastructure culturelle (musées, centres culturels, bibliothèques, etc.). Cela peut évidemment constituer un frein pour le développement de la culture.

Il conviendrait dès lors de réfléchir quant à la possibilité de rendre les **transports en commun gratuits**. Par exemple, les bus pourraient être mis à disposition des écoles pendant une certaine plage horaire afin de permettre aux élèves de visiter des musées ou autres.

- Par ailleurs, les horaires des transports en commun constituent également un frein à une réelle mobilité culturelle; il est ainsi parfois impossible de rentrer chez soi après un spectacle. Il est dès lors essentiel de réaliser un effort en matière d'offre de transport, sans oublier le transport nocturne.

Réaliser un cadastre culturel

Comme nous l'avons déjà souligné, la culture est une matière très vaste qui regroupe une multitude de genres et d'opérateurs culturels. La ***réalisation d'un cadastre culturel*** permettrait d'avoir une meilleure connaissance de tout ce qui existe en termes de culture au sein de notre région. Ainsi, des artistes et des associations pourraient être découverts, l'échange de matériel pourrait être facilité, des investissements communaux pourraient être mieux réalisés en fonction des capacités et des besoins.

Ce cadastre culturel aurait également pour fonction de rendre une plus grande visibilité au monde culturel avec une mise en lumière des créations, des fonctionnements et des manifestations culturelles.



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

